



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 12 octobre à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 5 octobre 2023, s'est réuni dans la salle des Commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 05/10/2023
Nombre de présents	11	
Nombre de pouvoirs	1	Date de l'affichage : 19 OCT. 2023
Suffrages exprimés	12	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - Mme Marylène HENAULT - Mme Aline DUZERT - Mme Gisèle CAMIADE - Mme Maria OREA - Mme Anne DE LAPORTERIE
M. Patrice BOUCAU - M. José PEREZ - M. Jean-Maurice CASTEX - M. Jean-Pierre LAFARGUE - M. Jean-Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Marcelle THEIL
M. Julien DUBOIS - M. Julien RELAUX - M. Didier ZARZUELO - M. Pierre STETIN - M. Dominique DUBROCA

POUVOIRS :

M. Julien RELAUX donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

OBJET : MISE À JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatifs aux agents non titulaires,
Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 5 octobre 2023.

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les tableaux des effectifs en prenant en compte plusieurs paramètres :

- les postes effectivement pourvus suite à des départs, arrivées, mise en stage...
- les suppressions de postes liées à des départs (retraites, mutations...), des changements de grade (nominations suite à avancement de grade, concours, promotion interne),
- les créations de postes liées au bon fonctionnement des services.

Suppressions de postes

FILIERES / GRADES	CATEGORIE	NOMBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché (CCAS)	A	1
Adjoint administratif principal 2ème classe (CCAS)	C	1
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise principal (CCAS)	C	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Assistant socio-éducatif (CCAS)	A	1
Educateur de jeunes enfants (crèches)	A	1
Puéricultrice hors classe	A	1
Puéricultrice de classe supérieure (crèches)	A	2
Infirmière de classe supérieure (EHPAD)	B	2
Aide-soignante de classe supérieure (EHPAD)	B	5
Aide-soignante de classe normale (EHPAD)	B	3
Agent social principal de 1 ^{ère} classe (crèches)	C	1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe (crèches)	C	1
Agent social (EHPAD)	C	4

Créations de postes

FILIERES / GRADES	CATEGORIE	NOMBRE
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Agent social (crèches)	C	2

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JULIEN DUBOIS, PRÉSIDENT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,



ARTICLE 1 : adopte les tableaux des effectifs des titulaires et contractuels du CCAS de Dax ci-annexés.

ARTICLE 2 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer tout document s'y rapportant.

ARTICLE 3 : indique que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

 **Le Président du CCAS,**

Julien DUBOIS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ainsi que, le cas échéant, de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président du CCAS dans les deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le recours gracieux peut être adressé par envoi postal à Monsieur le Président du CCAS, 4 rue du Palais, 40100 DAX ou par mail à l'adresse ccas@dax.fr. Ce recours interrompt le délai de recours contentieux, conformément à l'article L. 411-2 du Code des relations entre le public et l'administration.

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20231012-20231012-11-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023